



Sommaire

Biganos

SOMMAIRE	2 / 18
MESURES ORGANISATIONNELLES	3 / 18
ACCES & IMPLANTATION	3 / 18
LOCAUX & INSTALLATION	4 / 18
INTERVENANTS SUR LE CHANTIER	5 / 18
ANALYSE DES RISQUES	6 / 18
POSTES À RISQUES PARTICULIERS	8 / 18
CSE ET INTERLOCUTEURS SST	9 / 18
COMPTE-RENDU DE L ' ICP	13 / 18
APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION	14 / 18
AFFICHAGE SUR LE CHANTIER	16 / 18
ANNEXE 0 : LIEUX CONCERNES PAR L ' OPERATION	17 / 18
ANNEXES PDF	18 / 18

TRANSCO

Sarl au capital de 277 500 €

CHAMPLANC

16370 CHERVES-RICHEMONT

Siret 312 974 751 00017 - APE 4941 B

Tél. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 70

P. Toumy (Responsable logistique)
groupe Bonandrea



MESURES ORGANISATIONNELLES

↔ ACCES & IMPLANTATION

Biganos Facture

Accès par portail et appel téléphonique préalable (aux horaires de la brigade 8h00 -11H30 14H00 - 16H00)

Voir Annexe PDF 1 - Facture - Rue des Fonderies

La Teste

Accès par portail et appel téléphonique préalable (aux horaires de la brigade 8h00 -11H30 14H00 - 16H00)

Voir Annexe PDF 2 - Brigade Voie la Teste

Biganos Facture

Accès par portail et appel téléphonique préalable (aux horaires de la brigade 8h00 -11H30 14H00 - 16H00)

Voir Annexe PDF 3 - Brigade voie Facture-Biganos

P. T



↔ LOCAUX & INSTALLATIONS

La SNCF met à disposition des Entreprises Extérieures participantes les locaux et installations suivants

🚽 Sanitaires	⚠ Pas de sanitaires mis à disposition par la SNCF
🧥 Vestiaires	⚠ Pas de vestiaires mis à disposition par la SNCF
🍽 Locaux de restauration	⚠ Pas de locaux de restauration mis à disposition par la SNCF
💧 Eau	⚠ La fourniture en eau n ' est pas assurée par la SNCF
⚡ Électricité	⚠ La fourniture en électricité n ' est pas assurée par la SNCF
🗑 Nettoyage et évacuation des déchets	⚠ Le nettoyage et l ' évacuation des déchets dans les locaux mis à disposition ne sont pas assurés par la SNCF
🏥 Adresse de l'infirmier de l'EU le plus proche du lieu de l'opération	
Commentaires	



↔ INTERVENANTS SUR LE CHANTIER

CORRESPONDANTS / REPRESENTANTS SNCF SUR LE CHANTIER

<p>Correspondant / représentant SNCF sur le chantier Nicolas BEAUMONT DPx Facture Biganos - La Teste INFRAPOLE AQUITAINE - UP Voie Centre Aquitaine nicolas.beaumont@reseau.sncf.fr 0603249788</p>	<p>La présence permanente du CSNCF est requise sur le chantier Commentaire</p>
<p>Correspondant / représentant SNCF sur le chantier Laurent Garcia TO secteur de Facture laurent1.garcia@reseau.sncf.fr 0618772594</p>	<p>La présence permanente du CSNCF est requise sur le chantier Commentaire</p>
<p>Correspondant / représentant SNCF sur le chantier Philippe LAGUILLAUMIE Technicien d'Appui Secteur DPx UP V Centre Aquitaine philippe.laguillaumie@reseau.sncf.fr 0603920562</p>	<p>La présence permanente du CSNCF est requise sur le chantier Commentaire</p>

REPRÉSENTANT DE L'EE SUR LE CHANTIER

ANALYSE DES RISQUES

Les entreprises participantes à l'opération doivent réaliser un briefing sécurité à leur personnel qui présente les mesures de prévention prévues dans le présent plan avec le concours si nécessaire du Correspondant / Représentant de l'Entreprise utilisatrice sur le Chantier. Si des personnels doivent posséder des autorisations/habilitations identifiées lors de l'analyse des risques, celles-ci font l'objet d'une liste annexée au présent plan.

Phase d'activité : accès et cheminement jusqu'à la zone de chargement / déchargement

Activité à l'origine des risques

> **Utilisation d'un véhicule**

Liste des mesures de prévention dont est responsable **GEOPARTS**

 Risque routier	Respecter la vitesse et la signalisation indiquées dans les emprises A défaut, ne pas dépasser la vitesse de 10km/h	
---	---	--

Phase d'activité : Chargement/déchargement

Activité à l'origine des risques

> **Chargement/ Déchargement de matériel dans les enceintes SNCF (présence de piétons, chariots avitailleurs, ...)**

Liste des mesures de prévention dont est responsable **GEOPARTS**

 Co-activité	Balisage de la zone de chargement/ déchargement -	Si risque de coactivité
--	---	-------------------------

Activité à l'origine des risques

> **Intervention sur une installation située à proximité des caténaires (descente d'eau, ...)**

Chargement/déchargement à proximité de la caténaire

Liste des mesures de prévention dont est responsable **GEOPARTS**

 Ferroviaire électrique	Ne pas engager les zones de danger - risque de contact direct, indirect et d'amorçage avec la caténaire - e Ne pas s'approcher à moins de 3m de tout élément sous tension (dont caténaire)	
---	--	--



Activité à l'origine des risques

> **Manutention de charge**

Liste des mesures de prévention dont est responsable **Entreprise Utilisatrice**

 <p>Atteinte aux personnes</p>	<p>Rester en dehors de la zone de chargement/déchargement (> 10m) lors de la manipulation des éléments Port du casque obligatoire</p>	
---	---	--



POSTES À RISQUES PARTICULIERS

GEOPARTS

Aucun poste à risques particuliers identifié pour cette opération.



CSE ET INTERLOCUTEURS SST

■ COORDONNÉES SNCF

CSE EU

CSE

AMAVASSY Bruno

Membre

bruno.amavassy@reseau.sncf.fr

0000000000

undefined

CSE

BARDOT Bryan

Membre

bryan.barbot@reseau.sncf.fr

0000000000

undefined

CSE

BETOULIERES Florian

Membre

florian.betoulieres@reseau.sncf.fr

0000000000

undefined

CSE

CAUSEVIC Fabien

Membre

fabien.causevic@reseau.sncf.fr

0000000000

undefined

CSE

CERCEAU Julien

Membre

julien.cerceau@reseau.sncf.fr

0000000000

undefined



CSE

CHAPTAL Bruno

Membre
bruno.chaptal@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

CORCEIRO Anibal

Membre
anibal.corceiro@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

DUREAU Yann

Membre
yann.dureau@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

FAVREL Cedric

Membre
cedric.favrel@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

GUERRA Victor

Membre
victor.guerra@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

HONTARREDE Jean-Christophe

Membre
jean-christophe.hontarrede@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined



CSE

JOBARD David

Membre
david.jobard@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

KENNEL Yves

Membre
yves.kennel@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

MERIAU Stephane

Membre
stephane.meriau@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

PORTELLI Jean Philippe

Président
jean-philippe.portelli@reseau.sncf.fr
0614696820
undefined

CSE

PRINET Emmanuel

Membre
emmanuel.prinet@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

QUESSETTE Sebastien

Membre
sebastien.quessette@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined



CSE

TABARY David

Membre
david.tabary@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

CSE

TRAVAILLOT Jérôme

Membre
jerome.travaillot@reseau.sncf.fr
0000000000
undefined

Médecin du travail

Elisabeth Portmann
Bordeaux
55 rue Amédée Saint Germain
33800 Bordeaux
elisabeth.portmann@sncf.fr
0547471962

Inspecteur du travail

**DIRECCTE Unité Départementale
GIRONDE**
Inspection du Travail - Site de Bordeaux
aquit-ut33.uc5@direccte.gouv.fr

■ COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE GEOPARTS

CSE EE

Néant

Médecin du travail EE



COMPTE-RENDU DE L ' ICP

ICP RÉALISÉE LE : 15/03/2022

LIEU(X) VISITÉ(S) : Biganos Facture, La Teste, Biganos Facture

Représentant de l'EU

Guillaume PECHAMAT

guillaume.pechamat@reseau.sncf.fr

0634405755

CSE Entreprise Utilisatrice et EE

CSE non représenté lors de l'ICP

Représentant(s) de l'EE ou délégataire(s)

GEOPARTS

Alain CROZETIERE

Responsable

alain.crozetiere@geodis.com

05 53 07 92 94



APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION

Conformément à l'article R.4512-15 du Code du Travail, le chef de l'Entreprise Extérieure, avant le début des travaux et sur le lieu même de leur exécution, fait connaître à l'ensemble des travailleurs qu'il affecte à ces travaux les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et les mesures de prévention prises en application du présent titre.

Il précise notamment les zones dangereuses ainsi que les moyens adoptés pour les matérialiser. Il explique l'emploi des dispositifs collectifs et individuels de protection.

Il montre à ces travailleurs les voies à emprunter pour accéder au lieu d'intervention et le quitter, pour accéder aux locaux et installations mis à leur disposition ainsi que, s'il y a lieu, les issues de secours.

Doivent figurer au présent plan de prévention les signatures de tous les Chefs d'Entreprises Extérieures y compris des entreprises sous-traitantes (ou leur représentant) ayant participé à l'ICP et à l'élaboration du Plan de Prévention.

Le représentant de l'EU

Guillaume PECHAMAT

Date : 15-03-2022 | 07:01 PDT

Signature :

DocuSigned by:
Guillaume PECHAMAT
0D5DB0CD7E09419...

Les représentants des EE ou leurs délégués

Alain CROZETIERE

GEOPARTS

Responsable

Date : 17-03-2022 | 15:54 CET

Signature :

DocuSigned by:
alain crozetiere
47598E556ACA4EF...



SNCF vous informe que vos données personnelles recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNCF pour la génération et la simplification de l'établissement des plans de prévention liés à la coactivité des entreprises. Le fondement légal du traitement est l'intérêt légitime de la SNCF (conformité aux articles R4511-1 et suivants du Code du travail). Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux préventeurs de SNCF. S'agissant des données personnelles contenues dans les plans de prévention relatifs à l'amiante, elles seront conservées pendant 50 ans.

La Société SNCF a désigné un délégué à la protection des données : (dpo-sncf@sncf.fr).

Conformément à la loi "informatique et libertés" modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que du droit de définir des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits en contactant pc-assistance.prevention@sncf.fr.

Tous les envois de données personnelles effectués en dehors de la plateforme par des personnes destinataires de ce mail seront proscrits. Néanmoins, si vous êtes amenés à procéder de façon limitée à une communication de données personnelles vers une personne non désignée dans le processus de gestion des plans de prévention concerné, nous vous informons qu'il vous appartiendra de sécuriser tous les envois (capture d'écran, transferts de mails...) de données personnelles opérés en dehors de la plateforme Digiprev.

Par ailleurs, si vous considérez que les traitements vous concernant constituent une violation de la réglementation, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de l'autorité de contrôle de l'Etat où se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail, ou le lieu où la violation aurait été commise.



AFFICHAGE OBLIGATOIRE SUR LE CHANTIER

A afficher « aux lieux d'entrée et de sortie du personnel de l'entreprise utilisatrice » conformément à l'article R.4514-5

Plan de prévention n° : 2022-000020-UP_Voie_Centre_Aquitaine

Libellé de l'opération : PS 41614-22-0070 Chargement/Déchargement GEOPARTS - Secteur
Facture

Date de l'opération : du 01/04/2022 au 31/12/2022

ENTREPRISE UTILISATRICE

SNCF RESEAU INFRAPOLE AQUITAINE UP VOIE CENTRE AQUITAINE	Membres de CSE AMAVASSY Bruno - BARDOT Bryan - BETOULIERES Florian - CAUSEVIC Fabien - CERCEAU Julien - CHAPTAL Bruno - CORCEIRO Anibal - DUREAU Yann - FAVREL Cedric - GUERRA Victor - HONTARREDE Jean-Christophe - JOBARD David - KENNEL Yves - MERIAU Stephane - PORTELLI Jean Philippe - PRINET Emmanuel - QUESSETTE Sebastien - TABARY David - TRAVAILLOT Jérôme -
Lieu de l' infirmerie	
Médecin du travail Elisabeth Portmann	

ENTREPRISE(S) EXTERIEURE(S)

Membre(s) de(s) CSE
 GEOPARTS - -



ANNEXE 0 : Lieux concernés par l'opération

Biganos Facture Place du Général de Gaulle 33380 Biganos
Rue des fonderies, Secteur voie (base arrière)

Biganos Facture Place du Général de Gaulle 33380 Biganos
Brigade voie de Facture-Biganos

La Teste Square du 18 juin 1940 33260 Teste-de-Buch
Place de la Libération: Brigade voie La Teste



ANNEXES PDF

Vous trouvez ci-dessous les annexes pdf qui ont été ajoutées lors de la création du plan de prévention

- 1) Facture - Rue des Fonderies
- 2) Brigade Voie la Teste
- 3) Brigade voie Facture-Biganos
- 4) REGLES QUI SAUVENT_SNCF RESEAU & INTERVENANTS EXTERIEURS
- 5) Briefing & Check List
- 6) Emargement RSNCF et Rep EE sur le chantier
- 7) Politique SST 2022

Base arrière de Facture-Biganos Rue des Fonderies, 33380 BIGANOS



P.1

Plan de Circulation SNCF Brigade Voie La Teste

Place de la Libération, 33260 LA TESTE DE BUCH



P.T

SNCF-Brigade Voie de Facture-Biganos

Gare de Facture-Biganos, 33380 BIGANOS



P.T



Je ne commence le travail qu'après avoir participé au briefing et l'avoir compris



Je ne réalise que les missions pour lesquelles je suis autorisé



J'utilise un téléphone ou une tablette numérique uniquement dans une situation ne présentant pas de danger



J'utilise systématiquement et correctement tous les EPI et agrès adaptés à ma mission



Je respecte les consignes d'utilisation des engins et des outils



Je ne travaille jamais en ayant consommé de l'alcool ou un produit stupéfiant



Je considère toute installation électrique et tout câble électrique comme étant sous tension



Je ne chemine jamais dans les voies sans nécessité de service et prise en compte du risque ferroviaire



Je ne circule jamais dans la zone d'action d'un engin ou la zone d'évolution d'une charge sans avoir sécurisé mon intervention



Je n'utilise jamais de téléphone en conduisant



Je ne commence le travail qu'après avoir participé au briefing et l'avoir compris

Le briefing est un élément clé du dispositif sécurité de nos chantiers

Tous les agents doivent être briefés

C'est une REGLE QUI SAUVE

2 outils pour faciliter la réalisation du BRIEFING :

- Pointage des modalités de réalisation (Ou, Quand, Par qui, A qui, Comment)
- Check-list (Quoi)

Pointage des modalités de réalisation (Ou, Quand, Par qui, A qui, Comment)

A initialiser par l'organisateur du chantier

	Site(s) de	Heure de	Agent(s)	Modalités de
Site 1				
Site 2			Nom et Prénom	
Site 3				

Sur le site de

A compléter par l'agent réalisant le briefing

Nom/signature	Nom/signature	Nom/signature	Nom/signature
Nom/signature	Nom/signature	Nom/signature	Nom/signature
Nom/signature	Nom/signature	Nom/signature	Nom/signature
Nom/signature	Nom/signature	Nom/signature	Nom/signature

1/ PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

- Nature des travaux
- Voies concernées, domaines fermés et limites
- Déroulé chronologique, phasage, changement d'acteur
- Procédé d'assurance chantier utilisé
- Zones de Chantier (limites, chronologie de mise en service)
- Bouclage et/ou protection équipement (nature, condition de mise en œuvre, chronologie)
- SAM : position, orientation et rôle des SAM, condition de mise en œuvre / retrait

- Situation électrique de la caténaire et limite de la protection
- Position des activités, PN et TVP impactés par les travaux
- Mode d'autorisation de début des travaux
- Conditions de restitution et points de vigilance (vérifications techniques, IS, PN, TVP, commutateurs, SAM, autocontrôle, lorrys à main, etc.)

- Évolution prévue du dispositif de sécurité ou changement de phase

2/ LES ACTEURS

- Connaissance, désignation et repérage des acteurs sécurité
- Moyens de communication et numéros des intervenants
- Possession et connaissance des documents d'organisation et des carnets
- Moyens d'urgence : procédures et numéros d'urgence, agrés, connaissance du SST

3/ LES MOBILES TRAVAUX

- Parcours des TTx et lorrys automoteurs et particulières (dispense de marche à vue, fractionnement, engagement de gabarit, etc.)
- Points de vigilance : manœuvre d'aiguille (risque de talonnage), modalités de franchissement des PN, franchissement de signaux intermédiaires, modalités de pose et de retrait de SAM, dégageant par un SAM au point de dégageant, engagement fugitif du gabarit de la voie contiguë, etc.

4/ SÉCURITÉ DU PERSONNEL, SST, ENVIRONNEMENT ET SÛRETÉ

- Éléments à mentionner par l'ASP vis-à-vis du risque ferroviaire
- Possession, conformité et port des EPI
- Accès et cheminement
- Périmètres de sécurité
- Autres points de vigilances : risques électriques, chimiques, amiante, travaux en hauteur, bryants, présence de clôtures, manutention, travaux par points chauds, environnement, sureté, etc.

CONCLUSION

- Compréhension par l'ensemble des participants de leur rôle et du dispositif de sécurité
- Organisation de la déclinaison du briefing : qui briefe qui, quand et où
- S'assurer que tous les intervenants ont été briefés
- Organiser le débriefing



EMARGEMENT DES INTERVENANTS SUR LE CHANTIER

CORRESPONDANT SNCF SUR LE CHANTIER

Nom du CNSCF	Emargement
Date du commentaire du Plan de Prévention	

REPRESENTANT DE L'EE SUR LE CHANTIER

Nom du REE	Emargement
Date du commentaire du Plan de Prévention	

Politique Santé et Sécurité au Travail 2022

Le principal objectif de l'Infrapôle Aquitaine en 2022 est de concrétiser les bons résultats de 2021 (980 jours d'arrêt de travail en moins, par rapport à 2020). Cette diminution du nombre d'accidents du travail est en phase avec l'objectif prioritaire de l'entreprise en matière de santé sécurité au travail.

Pour cela, nous continuons à nous appuyer sur les différentes démarches :

➤ **Transformer le Management de la Sécurité au Quotidien**

- Poursuivre la démarche engagée en demandant à chacun d'entre nous d'identifier les situations à risques de son périmètre et de prendre les mesures conservatoires immédiates.
- Confirmer les bons résultats de 2021 en impliquant chacun d'entre nous dans la résolution de problème.

➤ **Améliorer l'Organisation et la Réalisation des Travaux**

- Aborder systématiquement lors des Briefings, les situations à risques et les solutions mise en œuvre pour préserver les salariés.
- Améliorer la conscience du risque par tâche de travail

➤ **Développer la Prévention Santé et Sécurité au Travail**

- Analyser chaque accident de travail en profondeur avec l'agent et les témoins afin d'identifier l'origine de l'accident et proposer des pistes d'améliorations que vous mettrez en œuvre.

Votre implication en 2021 a montré des résultats probants.

Le but est bien d'assurer votre sécurité au quotidien lors de la réalisation de notre production.

Je compte sur vous pour déployer la même énergie en 2022.

Bordeaux, le 04 janvier 2022

Didier DUPIOT
Directeur d'Etablissement

